

ETUDE DE MISE EN VALEUR DU CENTRE-VILLE

Rapporteur : Yasmina HATIA.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Comme la plupart des grandes villes métropolitaines, Saint-Denis est confrontée aujourd'hui au problème du nécessaire rééquilibrage des activités commerciales sur son territoire, le développement des grandes surfaces en périphérie laissant craindre la désaffectation progressive du Centre-Ville.

En lançant récemment des mesures de politiques urbaines de développement du commerce et de l'artisanat, l'Etat entend encourager les communes à mettre en oeuvre un vaste programme d'actions visant à reconquérir leur centre-ville.

La Municipalité, dans le droit fil de ces mesures, a affirmé sa volonté de valoriser et de réanimer le Centre-Ville dionysien.

A cet effet, un certain nombre d'actions ont été proposées dans le Contrat de Ville, pour lesquelles la participation de l'Etat, par le biais du Ministère du Commerce et de l'Artisanat, a été sollicitée.

Par ailleurs, une mission d'étude s'est déroulée en métropole au mois de mars dernier dans trois grandes villes ayant mené une politique active en ce domaine. Le prolongement naturel de cette mission est aujourd'hui le lancement d'une étude destinée à déterminer les orientations principales pour une revalorisation du Centre-Ville, et à préciser les actions et moyens à mettre en place.

Outre une approche globale des aspects urbanistiques (schéma d'urbanisme du centre-ville, Z.P.P.A.U., O.P.A.R.C.A.) et techniques (mise en oeuvre de parkings, aménagement de rues piétonnes, ravalement de façades, etc...), l'étude portera sur l'analyse du tissu du Centre-Ville (étude de marché et de faisabilité).

Le coût de cette étude est estimé à 800 000 F et le plan de financement peut être évalué comme suit :

* Etat (Ministère du Commerce et de l'Artisanat)	300 000 F
* Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion	100 000 F
* Département (contrat de développement)	200 000 F
* Commune	200 000 F

T O T A L	800 000 F

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs :

- de vous prononcer sur l'opportunité de lancer cette étude ;
- de m'autoriser à passer un marché négocié, après mise en compétition pour la réalisation de l'étude ;
- de m'autoriser à solliciter les fonds et subventions correspondants auprès de la C.C.I.R., du Département et de l'Etat (Ministère du Commerce et de l'Artisanat) au titre du Contrat-Cadre ;
- de valider la signature du Contrat-Cadre intervenue entre la Commune de Saint-Denis et le Ministère du Commerce et de l'Artisanat.

LE MAIRE : Madame Yasmina HATIA est rapporteur de cette affaire.

Mme HATIA Y. : Voulez-vous que je lise le texte du rapport ?

LE MAIRE : Non, cela n'est pas nécessaire.

Mme HATIA Y. : Bien, ce n'est donc pas la peine.

Nous sommes appelés à nous prononcer sur le montage financier d'une étude de mise en valeur du Centre-Ville.

M. GERARD M. : Si, c'est la "peine"...

(Rires).

Sans vouloir décevoir ma Collègue, je ne peux pas toujours être d'accord avec elle. Non que je sois en désaccord formel avec elle, mais je signale que nous avons déjà réalisé quelques études sur le Centre-Ville, et que ne sais pas quel en a été l'aboutissement. Il faudrait quand même en tenir compte.

LE MAIRE : En effet, toutes ces études se recoupent. Nous avons eu le réflexe de nous y référer. Nous envisageons de les compléter, parce certains aspects n'avaient pas été abordés.

Mme HATIA Y. : L'étude que nous lançons est à caractère commercial.

LE MAIRE : En effet.

En tous les cas, elle ne fait pas double emploi avec les études réalisées précédemment. Par ailleurs, la participation communale est de 200 000 F, sur un total de 800 000 F ; et, si nos partenaires avaient considéré que cette étude était inutile, ils n'auraient pas financé cette opération -l'Etat, notamment, 300 000 F-.

Oui, Monsieur LECHAT.

M. LECHAT M. : La Commune intervient à hauteur de 200 000 F, il est vrai, alors que le coût total de cette étude est de 800 000 F.

Je relève au texte du rapport que vous nous demandez de vous autoriser à passer un marché négocié. Pourquoi un marché négocié ?... Pourquoi ne pas lancer un appel d'offres, puisque le coût de l'étude est estimé à 800 000 F ?... C'est là ma première question.

Par ailleurs, vous nous demandez de valider la signature du Contrat-Cadre intervenue entre la Commune de Saint-Denis et le Ministère du Commerce et de l'Artisanat. Nous aurions souhaité disposer de ce document ou, tout au moins, d'éléments d'information y relatifs.

LE MAIRE : En ce qui concerne le premier point, vous avez raison : tous les dossiers du même type sont soumis à la réglementation générale (pas de marché négocié pour une opération estimée à 800 000 F, mais un appel d'offres).

M. LECHAT M. : De fait, il faudra donc modifier le texte du rapport, à ce niveau, et y mentionner l'appel d'offres qui sera lancé.

LE MAIRE : Oui, il y aura appel d'offres.

M. LECHAT M. : Et, en ce qui concerne le Contrat-Cadre, pourrions-nous obtenir une information rapide, étant donné que ce document n'a pas été joint au rapport ?

LE MAIRE : Monsieur ARMOUDOM.

M. ARMOUDOM G. : Il s'agit, en l'occurrence, d'un accord inclus dans le Contrat de Ville qui a été examiné en début de séance, Monsieur le Maire.

M. LECHAT M. : Avec le Ministère...

LE MAIRE : Ministère du Commerce et de l'Artisanat.

M. ARMOUDOM G. : Cet accord est inclus dans le Contrat de Ville.

M. GERARD M. : Il y en a d'autres.

M. LECHAT M. : Il s'agit donc de l'un des accords intervenus dans le cadre du Contrat de Ville.

M. ARMOUDOM G. : Le premier, oui.

M. GERARD M. : Cela représente beaucoup en kilofrancs !...

(Rires).

M. ARMOUDOM G. : La qualité est de poids.

LE MAIRE : Y a-t-il des oppositions ? Non. Abstentions ? Non.

Le rapport modifié est adopté à l'UNANIMITE
(lancement d'un appel d'offres pour la réalisation de l'étude,
et autorisation de traiter par marché négocié,
en cas de résultat infructueux).

*

*

*